

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 mars 2018

Réunion du groupe de travail national des villes sport-santé sur ordonnance

Les études montrent que l'activité physique et sportive ainsi que la réduction de la sédentarité permettent de diminuer de façon majeure les risques des maladies chroniques et leurs conséquences. Le coût social de la prise en charge des malades en affection longue durée est de 90 milliards d'euros par an en France et celui de la sédentarité de 17 milliards d'euros.

Suite aux 2èmes Assises du sport santé sur ordonnance qui ont réuni près de 650 personnes à Strasbourg en octobre 2017, les dispositifs territoriaux se sont multipliés, reflet du dynamisme des collectivités sur cette thématique.

Un an après la date d'application du décret, et malgré les annonces du gouvernement, il n'y a toujours pas de véritable organisation et pas de financement pérenne du sport santé sur ordonnance en France.

Le 31 janvier 2018, le rapport de la mission flash de l'Assemblée nationale relative à la prescription d'activités physiques à des fins thérapeutiques a été remis par le député Belkhir Belhaddad.

Notre groupe de travail, invité par la Maire de Paris Anne Hidalgo, représentée par son adjointe à la santé Anne Souyris, prend acte de la volonté des députés de construire un modèle économique efficient et partenarial reposant sur la solidarité nationale, avec une prise en charge par la Sécurité sociale des séances d'activité physique adaptée.

Les villes du réseau espèrent que le rapport IGJS (Inspection générale Jeunesse et Sport) - IGAS (Inspection générale des Affaires sociales) qui sera remis dans les jours qui viennent à la Ministre des sports Laura Flessel et à la Ministre de la santé Agnès Buzyn, sera à la hauteur des enjeux de santé publique et permettra d'accompagner fortement le développement du sport santé sur ordonnance en France.

Les 20 millions de malades chroniques en France, les professionnels de la santé et du sport, les collectivités territoriales, attendent du gouvernement un acte politique fort pour dépasser les difficultés actuelles. Il s'agit maintenant de se projeter vers la reconnaissance pleine et entière de l'activité physique adaptée comme un axe structurant de la politique de santé et du sport en France, afin de réduire les inégalités territoriales d'aujourd'hui.

** Liste des membres du groupe de travail des villes sport-santé sur ordonnance (en gras, les villes présentes ce jour à Paris) :*

Agglomération Bergeracoise, Amiens, Angers, Antibes, Aubervilliers, Besançon, Biarritz, Blagnac, Boulogne-sur-mer, Bourgoin-Jallieu, Brest, Brive la Gaillarde, Cabries-Calas, Caen, Carcassonne, Cavalaire sur Mer, Chalon-sur-Saône, Charenton-le-Pont, Château-Thierry, Cherbourg en Cotentin, Couderkerque-Branche, Courcouronnes, Douai, Evry, Fontainebleau, Fort-de-France, Gif sur Yvette, Grand Nancy, Grand Paris Seine & Oise, Illkirch Graffenstaden, La Croix Valmer, La Rochelle, Le Cres, Le Grand Chalon, Lille, Marseille, Metz, Miramas, Mont de Marsan, Montreuil, Mulhouse, Nantes, Narbonne, Nice, Nice Métropole, Orléans, Paris, Perpignan, Reims, Rennes, Romans-sur-Isère, Saint-Paul de la Réunion, Saint Pierre de la Réunion, Saint-Quentin-en-Yvelines, Sète, Strasbourg, Tarbes, Toulouse, Val de Reuil, Valence, Valenciennes Métropole, Villeurbanne